

# HONORAIRES



## BAREME TRANSACTIONS à la charge du vendeur

- Jusqu'à 50 000 € :	Forfait de 2 500 € TTC
- De 50 000 € à 150 000 € :	7 % TTC
- De 150 000 € à 300 000 € :	6 % TTC
- De 300 000 € à 1 000 000 € :	5 % TTC
- Plus de 1 000 000 € :	4,5 % TTC

## LES ESTIMATIONS SONT OFFERTES

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*

10 Avril 2019

La délivrance d'une note est obligatoire